

Note d'Information sur la procédure administrative de demande de classement

Qu'est-ce qu'un meublé de tourisme ?

Un meublé de tourisme est une location de vacances (appartement ou maison), classé par arrêté préfectoral, et loué à une clientèle de passage pour une durée maximale de 12 semaines. Les meublés de tourisme sont classés et répartis en cinq catégories de classement de 1 à 5 étoiles, suivant le niveau de confort des équipements, les services proposés, et les bonnes pratiques en matière de respect de l'environnement et d'accueil des clientèles en situation de handicap.

En quoi consiste le classement d'un hébergement ?

Le classement consiste à travers une visite par une personne agréée de contrôler votre prestation sur 133 critères sous forme de 3 chapitres :

- les équipements présents dans le logement
- les services au client
- l'accessibilité et le développement durable

La grille de 133 critères fonctionne avec une notation de points « obligatoires » et d'autres « à la carte » (non obligatoires).

Quels sont les avantages du classement ?

- Bénéficier d'un avantage fiscal (pour les loueurs relevant du régime microbic) : abattement forfaitaire de 71% sur les revenus au lieu de 50%.
- Rassurer le client en lui garantissant que l'hébergement correspond à un certain niveau de confort
- Être répertorié dans les bases de données de votre Office de tourisme
- Accepter les chèques vacances (en passant une convention avec l'Association Nationale pour les Chèques Vacances)
- Bénéficier d'un tarif plus avantageux pour la Taxe de séjour

Comment faire pour classer votre hébergement ?

Etape 1 : Contacter votre office de tourisme

Un dossier de classement vous sera remis, il se compose des documents ci-dessous :

- La note d'information sur la procédure de demande de classement
- Un bon de commande et les conditions générales de vente
- Le tableau de classement des meublés de tourisme (transmis sous forme numérique)
- Les listes de critères pour l'obtention d'un classement en 2*, 3* et 4* (transmis sous forme numérique)
- Le formulaire de déclaration en mairie des Meublés de Tourisme Cerfa N°14004*04
- Le formulaire de demande de classement d'un Meublé de Tourisme Cerfa N°11819*03
- L'état descriptif de la location
- Une fiche de réclamation sur les visites de classement
- Une note de sensibilisation au respect de l'environnement
- Une affiche sur le tri sélectif

Etape 2 : Retournez à l'office de tourisme les éléments ci-dessous :

- Le formulaire de demande de classement d'un Meublé de Tourisme
- L'état descriptif de la location
- Le bon de commande et les Conditions Générales de Vente

Tarifs des visites de contrôle :

- 120€ 1^{er} meublé
- 110€ 2^e et 3^e meublés
- 95€ 4^e et 5^e meublés
- 75€ à partir du 6^e

Etape 3 :

L'office de tourisme vous propose dans un délai de 3 mois un rendez-vous pour la réalisation de la visite de contrôle de votre hébergement.

Afin de savoir à quel classement votre logement peut prétendre, un agent du service classement de l'office de tourisme réalisera gratuitement et avant la visite de contrôle, une pré-visite de votre hébergement.

La visite se déroule en présence du propriétaire ou du mandataire et **le meublé doit être présenté en situation de location : libre de tout occupant, propre, rangé, tout équipé tel qu'il sera loué à la clientèle (linge préparé si la prestation est assurée), avec l'électricité et les appareils en état de marche, avec l'eau disponible.**

La visite de contrôle se déroule avec le référent technique ou le suppléant, elle dure entre 1h00 et 2h00 en fonction de la taille du meublé.

Etape 4 :

Le service classement de l'office de tourisme vous transmet dans un délai d'un mois sous format papier ou numérique :

- L'attestation de visite de l'hébergement
- La grille de contrôle
- La décision de classement

Modalité de réclamation :

Vous disposez d'un délai de 15 jours à compter de la réception de la décision de classement pour accepter ou refuser cette décision par voie postale ou numérique. Passé ce délai, en l'absence de refus le classement de votre meublé est acquis pour 5 ans. Dès lors la décision de classement doit être affichée de manière lisible dans le meublé. Si vous le souhaitez, vous pouvez faire apparaître le classement sur un panneau. Lorsqu'il y a réclamation, vous devez préciser par écrit vos coordonnées, la date de la visite de classement et le motif de votre réclamation. L'office de tourisme vous soumet une réponse dans un délais de 15 jours (voir fiche de réclamation).

Engagement :

L'Office de Tourisme Conflent Canigó s'engage à ne pas subordonner la demande de classement à une adhésion ou à une offre de commercialisation de l'Office de tourisme. L'OT s'engage également à réaliser les visites de classement en toute neutralité et indépendance.

Le propriétaire autorise l'Office de Tourisme à prendre des photos lors de la visite de la location et nous nous engageons à ne pas divulguer les informations qui nous seront transmises ainsi que les photographies, pour les besoins du classement.

Loi « Informatique et Liberté » :

L'hébergeur est informé de la loi française « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, mise en conformité avec le **Règlement général sur la protection des données (RGPD)** par la loi du 20 juin 2018 et applicable dans tous les pays européens. Ce nouveau règlement européen renforce le contrôle par les citoyens de l'utilisation qui peut être faite des données le concernant. Il harmonise les règles en Europe en offrant un cadre juridique unique aux professionnels. Il permet de développer leurs activités numériques au sein de l'UE en se fondant sur la confiance des utilisateurs.

Le RGPD établit 5 grands principes de règles quant à la protection des données personnelles

- **Le principe de finalité** : le responsable d'un fichier ne peut enregistrer et utiliser des informations sur des personnes physiques que dans un but bien précis, légal et légitime
- **Le principe de proportionnalité et de pertinence** : les informations enregistrées doivent être pertinentes et strictement nécessaires au regard de la finalité du fichier
- **Le principe d'une durée de conservation limitée** : il n'est pas possible de conserver des informations sur des personnes physiques dans un fichier pour une durée indéfinie. Une durée de conservation précise doit être fixée, en fonction du type d'information enregistrée et de la finalité du fichier
- **Le principe de sécurité et de confidentialité** : le responsable du fichier doit garantir la sécurité et la confidentialité des informations qu'il détient. Il doit en particulier veiller à ce que seules les personnes autorisées aient accès à ces informations
- **Les droits des personnes**, quant aux possibilités d'accès, de modification, d'effacement ou d'opposition concernant ses données personnelles

Coordonnées de la référente :

Agnès RABAT – Référente classement des meublés de tourisme

agnes.tourismecanigou@gmail.com

10 place de la République - 66500 Prades

+33 (0)4 68 05 60 54

Office de tourisme Conflent Canigó

1ère catégorie

• **Antenne de Prades • Molitg-les-Bains • Villefranche-de-Conflent • Vernet-les-Bains •**

10, Place de la République 66500 Prades - Tél 33 (0)4 68 05 41 02

info@tourisme-canigou.com - www.tourisme-canigou.com

BON DE COMMANDE CLASSEMENT D'UN MEUBLÉ DE TOURISME

PROPRIETAIRE(S) :

Nom :Prénom :

Adresse :

.....

Code Postal : Commune :

Tel 1 : Tel 2 :

Email :

Coordonnées du MANDATAIRE (si différent du propriétaire) :

Tél :

MEUBLÉ N°1 :

Dénomination commerciale :

Adresse :

.....

Code Postal : Commune :

Site Internet :

Classement actuel : Non classé Classé : 1* 2* 3* 4* 5*

Classement demandé : 1* 2* 3* 4* 5* Capacité d'accueil :personne(s)

MEUBLÉ N°2 :

Dénomination commerciale :

Adresse :

.....

Code Postal : Commune :

Site Internet :

Classement actuel : Non classé Classé : 1* 2* 3* 4* 5*

Classement demandé : 1* 2* 3* 4* 5* Capacité d'accueil :personne(s)

Je soussigné (Nom et prénom)

demande et autorise la visite de classement du ou des hébergement(s) cité ci-dessus

acceptez-vous la publication de votre hébergement (coordonnées téléphoniques et postales, ...) sur un document promotionnel de l'office de tourisme ? Oui Non

atteste par la présente avoir pris connaissance :

-de la note d'information sur le classement en Meublé de Tourisme (conditions de vente, de réclamations, procédure)

déclare que mon meublé correspond à la réglementation et aux normes en vigueur (urbanisme, incendie, électricité et sanitaires)

déclare avoir souscrit une assurance responsabilité civile couvrant l'ensemble des risques relatifs à la location saisonnière

Je m'engage à présenter, lors de la visite de classement, le logement libre de tout occupant et en état de location saisonnière

L'Office de tourisme Conflent Canigó s'engage à réaliser la visite de classement dans un délai maximal de 3 mois à réception du dossier complet.

Lorsque le référent ou le suppléant classement des meublés s'est déplacé, aucun remboursement n'aura lieu, même en cas de non-conformité au classement et d'avis défavorable de l'évaluateur.

Documents à joindre à ce bon de commande :

- Etat descriptif du meublé
- Formulaire de demande de classement (Cerfa N°11819*03)

TARIFS 2023 (TTC) :

1^{er} meublé : 120€

4^e et 5^e meublés : 95€ (par meublé)

2^e et 3^e meublés : 110€ (par meublé)

A partir du 6^e meublé : 75€

Le règlement est à fournir après la visite de classement, à réception de la facture.

Fait à : Le :

Signature :

Office de tourisme Conflent Canigó
1^{ère} catégorie

Prades • Molitg-les-Bains • Villefranche-de-Conflent • Vernet-les-Bains •
10, Place de la République 66500 Prades - Tél 33 (0)4 68 05 41 02
info@tourisme-canigou.com - www.tourisme-canigou.com

DEMANDE DE CLASSEMENT D'UN MEUBLÉ DE TOURISME

Etat descriptif du meublé

Renseignements sur le propriétaire du meublé

Nom :Prénom :
Adresse :
Code Postal : Commune :
Tel 1 : Tel 2 :
Email :

Coordonnées du MANDATAIRE (si différent du propriétaire) :

Tél :

Personne présente lors de la visite de classement :

Propriétaire Mandataire Autre (préciser tél :))

Classement actuel : Non classé Classé : 1* 2* 3* 4* 5*

Classement demandé : 1* 2* 3* 4* 5*

Renseignements sur le meublé

Informations générales :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Capacité d'accueil :personne(s)

S'agit-il d'une construction : neuve récente ancienne

S'agit-il : d'une maison d'un studio d'un appartement

S'il s'agit d'un studio ou d'un appartement est-il situé dans un immeuble comportant plusieurs logements Oui Non Si oui, combien :

S'agit-il de pièces situées :

dans un appartement dans une villa

occupées partiellement par le propriétaire par d'autres locataires

A quel étage le meublé est-il situé

Le meublé est-il accessible aux personnes handicapées à mobilité réduite Oui Non

Dispose-t-il :

du chauffage central de la climatisation d'un système de rafraîchissement d'air

du chauffage électrique

Superficie totale du meublé*m² Nombre de pièces d'habitation*

Nombre de salles d'eau

*(hors salle d'eau et WC)

Cuisine séparée Coin-cuisine dans la pièce principale

Le locataire a la jouissance :

d'un garage privatif d'un emplacement de voiture à proximité privatif

d'un jardin privatif d'une superficie de.....m² avec vue sur**

d'une terrasse d'une superficie de.....m² avec vue sur**

d'un balcon d'une superficie dem² avec vue sur**

Autre :.....

**mer, montagne, cour, rue

Pièces	Surface habitable (sous 1,80 m de hauteur)	Nombre de lits et dimensions
Entrée et/ou couloirs		
Cuisine		
Salon		
Chambre 1		
Chambre 2		
Chambre 3		
Chambre 4		

Description de la cuisine :

Evier avec eau froide et chaude Ventilation mécanique contrôlée Hotte aspirante

Table de cuisson, nombre de feux :

Alimentation : gaz de ville bouteille de gaz électricité mixte

Four Four à micro-ondes

Réfrigérateur - Contenance :.....L avec compartiment conservation

Congélateur - Contenance :.....L

Lave-vaisselle

Batterie de cuisine complète

Autocuiseur

Nombre de couverts complets non dépareillés :

Appareillage électro-ménager (mixer, cafetière électrique ...) :

Autres équipements :

Description des sanitaires :

Nombre de salles d'eau

	Première salle d'eau	Deuxième salle d'eau
Nombre de lavabos		
Douche	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Baignoire équipée d'une douche	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Nombre de W-C. intérieur(s) au meublé

Nombre de W-C intérieur (s) au meublé et indépendant (s) de la salle d'eau

Equipements divers :Téléphone dans le meublé : Oui Non

Si oui, numéro :

Téléphone à proximité : Oui Non

Si oui, distance :

Accès internet haut débit : Oui NonTV couleur : Oui NonLecteur DVD : Oui NonChaîne hi-fi avec radio : Oui NonLave-linge électrique : Oui NonSi oui : Particulier CommunSèche-linge électrique : Oui NonSi oui : Particulier CommunEtendoir à linge : Oui NonSi oui : Intérieur au logement ExtérieurFer à repasser : Oui NonPlanche à repasser : Oui NonSèche-cheveux électrique : Oui NonAspirateur : Oui Non

Autres équipements :

Equipements de loisirs attachés au meublé (exemple : piscine, terrain de pétanque,...) :

.....

Fait à : Le :

Signature :

Office de tourisme Conflent Canigó**1ère catégorie****• Antennes de Prades • Molitg-les-Bains • Villefranche-de-Conflent • Vernet-les-Bains •**

10, Place de la République 66500 Prades - Tél 33 (0)4 68 05 41 02

info@tourisme-canigou.com - www.tourisme-canigou.com

Office de tourisme Conflent Canigó
1ère catégorie

• **Antennes de Prades • Molitg-les-Bains • Villefranche-de-Conflent • Vernet-les-Bains •**
10, Place de la République 66500 Prades - Tél 33 (0)4 68 05 41 02
info@tourisme-canigou.com - www.tourisme-canigou.com

**Liste des critères obligatoires (en bleu) et optionnels (en noir)
pour le classement d'un meublé en 2***

Certains critères obligatoires peuvent être compensés par des critères optionnels

Surfaces :

- Surface de base minimum d'un logement composé d'une seule pièce d'habitation (pour une ou deux personnes) : 14m²
- Surface moyenne minimum de la chambre : 8 m²
- Surface additionnelle de la pièce d'habitation par personne supplémentaire : 3 m²
(Ne sont prises en compte que les superficies existantes sous une hauteur de plafond de 1,80m)

Ascenseur

- Pour accéder au 4^e étage à partir du RDC
- Pour accéder au 3^e étage à partir du RDC

Parking voiture

- Emplacement(s) à proximité
- Emplacement(s) privatif(s)
- Garage ou abri couvert privatif

Equipements et aménagement :

- Prise de courant libre dans chaque pièce d'habitation
- Tous les éclairages du logement fonctionnent et sont en bon état
- Mise à disposition d'un téléphone privatif à l'intérieur du logement
- WIFI
- Accès Internet filaire avec câble fourni
- Télévision à écran plat avec télécommande
- Accès à des chaînes supplémentaires à l'offre de la TNT
- Possibilité d'accéder à au moins deux chaînes internationales
- Radio
- Enceinte connectée
- Mise à disposition d'un système de lecture de vidéos

- Occultation opaque extérieure (volets, ...) ou intérieure (rideaux, ...) dans chaque pièce comportant un couchage principal
- Le logement est équipé de double vitrage
- Existence d'un système de chauffage en état de fonctionnement
- Existence d'un système de climatisation et / ou de rafraichissement d'air en état de fonctionnement

Entretien/Nettoyage

- Lave-linge (pour les logements de 4 personnes et plus)
- Sèche-linge électrique (pour les logements de 6 personnes et plus)
- Etendoir ou séchoir à linge à l'intérieur du logement

Equipement minimum demandé en ustensiles de ménage :

Un seau et un balai à brosse avec serpillière ou un balai de lavage à frange avec seau et presse, aspirateur ou équipement équivalent

-Fer et table à repasser

Mobiliers

-Placards ou éléments de rangement dans le logement

-Placards ou éléments de rangement dans chaque pièce d'habitation (si penderie : cintres de qualité non dépareillés)

-Présence d'une table et d'assises correspondant à la capacité d'accueil du logement

-Présence d'un canapé ou fauteuil(s) adapté(s) à la capacité d'accueil (non applicable s'il n'y a pas de séjour)

-Présence d'une table basse (non applicable pour les studios)

Chambres

Dimensions minimales des lits : lit simple : 90 cm x 190 cm, lit double : 140 cm x 190 cm

Equipements minimum requis :

-Matelas haute densité et / ou avec une épaisseur de qualité (densité égale ou supérieure à 30 kg/m³ / épaisseur minimum de 21 cm)

-Présence d'oreiller(s) en quantité suffisante (1 oreiller par personne)

-Deux couvertures ou une couette par lit

-Matelas et oreillers protégés par des alaises ou des housses amovibles

-Eclairage en tête de lit par personne avec interrupteur individuel

-Interrupteur ou système de commande de l'éclairage central près du lit

-Présence d'une prise de courant libre située près du lit

-Présence d'une table de chevet par personne

Sanitaires :

-Salle d'eau privative (réservée aux locataires), dans un espace clos et aéré, intérieur au logement et avec accès indépendant

Equipements salle d'eau :

-Un lavabo avec eau chaude

-Une douche et / ou une baignoire (équipée d'une douchette) avec pare-douche (rideaux de douche acceptés), une baignoire et une douche

Equipements salle d'eau :

-Un lavabo avec eau chaude

-Une douche (dimensions supérieures au standard) et / ou une baignoire (équipée d'une douchette) avec pare-douche (dimensions supérieures au standard), une baignoire et une douche

-Un WC (avec cuvette, abattant, chasse d'eau, dérouleur et poubelle) privatif intérieur au logement

-Un WC (avec cuvette, abattant, chasse d'eau, dérouleur et poubelle) privatif intérieur au logement indépendant de la salle d'eau

Si la capacité est de 7 personnes ou plus, le logement est équipé d'une deuxième salle d'eau et d'un WC supplémentaire

Equipements minimum requis :

- Deux points lumineux dont un sur le lavabo
- Présence de produits d'accueil (savon ou gel douche et shampoing)
- Une prise de courant libre à proximité du miroir
- Patère(s) ou porte-serviettes
- Sèche-serviettes électrique
- Miroir de salle de bain
- Miroir en pied
- Tablette sous miroir, plan vasque ou étagère proche du miroir
- Espace(s) de rangement supplémentaire(s)
- Sèche-cheveux électrique en nombre suffisant (2 sèche-cheveux à partir de 7 personnes)

Cuisine

- Evier avec robinet mélangeur ou mitigeur

Equipement minimum en électro-ménager :

Table de cuisson équipée de 2 foyers (pour une capacité inférieure ou égale à 4 personnes) **ou de 4 foyers** (pour une capacité supérieure à 4 personnes) (une plaque à induction ou vitrocéramique à 3 foyers permet de valider le critère)

- Plaque vitrocéramique, à induction ou à gaz
- Four ou mini-four (capacité de 45 L à partir de 5 personnes)
- Four à micro-ondes
- Ventilation ou Ventilation Mécanique Contrôlée
- Hotte aspirante

Quantité de vaisselle non dépareillée minimum par personne :

2 verres à eau, 1 verre à vin, 2 assiettes plates, 2 assiettes creuses, 2 assiettes à dessert, 2 grandes cuillères, 2 petites cuillères, 2 couteaux, 2 fourchettes, 2 bols, 2 tasses ou mugs

Vaisselle supplémentaire : 1 coupe à champagne, 1 verre à apéritif par personne (verre à bien, punch, ...)

Equipement minimum pour la préparation des repas :

1 saladier, 1 plat allant au four, 2 casseroles, 1 poêle, 1 fait-tout, 1 tire-bouchon, 1 décapsuleur, 1 paire de ciseaux, 1 planche à découper, 1 couteau à pain, 1 passoire, 1 couvercle, 1 essoreuse à salade, 1 moule à tarte et / ou moule à gâteau, 1 ouvre-boîte, 1 économe, 1 dessous de plat, 1 verre doseur, 1 louche, 1 écumoir, 1 spatule, 1 fouet

-Au moins deux équipements de petit-électroménager (exemple : mixer plongeant, appareil à raclettes ou à fondue, friteuse, presse agrumes électrique, ...)

-Autocuiseur ou cuit-vapeur ou robot de cuisine multifonctions

-Cafetière (mécanique ou électrique)

Machine à expresso

-Bouilloire

-Grille-pain

-Lave-vaisselle pour les logements à partir de 2 personnes

-Lave-vaisselle de 6 couverts ou plus pour les logements à partir de 4 personnes

-Réfrigérateur avec compartiment conservateur (110 litres pour 2 personnes, 10 litres en plus par occupant supplémentaire)

-Présence d'un congélateur ou d'un compartiment congélateur

-Poubelle fermée avec couvercle

Extérieurs

-Logement avec balcon, loggia ou véranda (3m² minimum)

-Logement avec terrasse ou jardin privé (8 m² minimum)

-Logement avec parc ou jardin (50 m² minimum ou 200m² lorsqu'il est commun)

-Présence de mobilier de jardin propre et en bon état

-Mise à disposition d'une plancha extérieure et / ou d'un barbecue extérieur

Equipements de loisirs, détente, sports, attachés au logement :

-Un équipement léger de loisirs, détente ou sport, dédié au logement (exemple : 3 jeux de société, baby-foot, ping-pong, balançoire, ...)

-Un équipement aménagé de loisirs, détente ou sport, dédié au logement (exemple : terrain de tennis, sauna, jacuzzi, ...)

-Piscine extérieure ou intérieure

-Piscine extérieure ou intérieure chauffée

-Existence de rangement(s) pour équipement sportif

Environnement :

-Logement avec vue paysagère (vue montagne, ...)

-Logement avec accès immédiat à un environnement offrant la possibilité de faire des activités : nature, culture et sport

-Logement avec accès immédiat aux commerces, services et transports en commun

Etat et propreté des installations et des équipements (critères non compensables)

-Les sanitaires (sol, plafond, paroi ou rideau de douche, murs) sont propres et en bon état

-Les sols, murs et plafonds sont propres et en bon état (absence de saletés sur les murs, de peintures écaillées, de carrelage cassé, ...)

-Le mobilier est propre et en bon état (absence de mobiliers cassés, déboîtés et sales)

-La literie est propre et en bon état (absence de tâches, trous, décoloration)

-La cuisine et les équipements sont propres et en bon état (absence d'équipements cassés, déboîtés et sales, absence de saletés sur les murs, de peintures écaillées, ...)

Services aux clients

- Mise à disposition de brochures d'informations locales et touristiques en français et dans au moins une langue étrangère (fournies par l'Office de tourisme)
- Mise à disposition d'un livret d'accueil
- Accueil sur place par le propriétaire ou son représentant
- Cadeau de bienvenue à l'arrivée du client (exemple : produits locaux,...)
- Existence d'une boîte à clé ou système équivalent
- Draps de lit proposés systématiquement par le loueur
- Linge de toilette proposé systématiquement par le loueur
- Linge de table
- Lits faits à l'arrivée proposé systématiquement par le loueur
- Matériel pour bébé (siège avec sangle et lit) à la demande
- Service de ménage proposé systématiquement
- Présence de produits d'entretien (une éponge neuve, un produit vaisselle, un nettoyeur multi-usage, un torchon, un sac poubelle, un rouleau de papier toilette)
- Adaptateurs électriques
- Existence d'un site internet ou d'une page internet dédiée au logement
- Existence d'un site internet ou d'une page internet dédiée au logement en une langue étrangère
- Animaux de compagnie admis

Accessibilité

- Informations concernant l'accessibilité sur les supports d'information
- Mise à disposition de télécommande de télévision à grosses touches et de couleurs contrastées
- Présence d'un siège de douche avec barre d'appui
- Présence de WC avec barre d'appui
- Largeur de toutes les portes adaptées (minimum 0,77m)
- Document accessible mis à disposition
- Obtention du label Tourisme et Handicap

Développement durable

- Mise en œuvre d'une mesure de réduction de consommation d'énergie (Ex : ampoules basse consommation, fenêtres avec double vitrage, détecteur de présence, ...)
- Mise en œuvre d'une mesure de réduction de consommation d'énergie supplémentaire
- Borne de recharge pour les véhicules électriques
- Mise en œuvre mesure de réduction de consommation d'eau (Ex : réducteur de pression d'eau, WC avec double débit, ...)
- Mise en œuvre mesure de réduction de consommation d'eau supplémentaire
- Existence d'un système de tri des déchets dédié au logement (emballages et verre)
- Existence d'un composteur
- Sensibilisation des clients sur les actions qu'ils peuvent réaliser lors de leur séjour en matière de respect de l'environnement (charte d'éco-gestes fournie par l'Office de tourisme)
- Présence de produits d'accueil écologiques dans la salle de bain
- Mise à disposition d'au moins deux produits d'entretien respectueux de l'environnement
- Obtention d'un label environnemental (Ecolabel européen, la Clé Verte, Gîtes Panda, ...)

Liste des critères obligatoires (en bleu) et optionnels (en noir)
pour le classement d'un meublé en 3*

Certains critères obligatoires peuvent être compensés par des critères optionnels

Surfaces :

- Surface de base minimum d'un logement composé d'une seule pièce d'habitation (pour une ou deux personnes) : 18m²
 - Surface moyenne minimum de la chambre : 9 m²
 - Surface additionnelle de la pièce d'habitation par personne supplémentaire : 3 m²
- (Ne sont prises en compte que les superficies existantes sous une hauteur de plafond de 1,80m)

Ascenseur

- Pour accéder au 3^e étage à partir du RDC

Parking voiture

- Emplacement(s) à proximité
- Emplacement(s) privatif(s)
- Garage ou abri couvert privatif

Equipements et aménagement :

- Prise de courant libre dans chaque pièce d'habitation
 - Tous les éclairages du logement fonctionnent et sont en bon état
 - Mise à disposition d'un téléphone privatif à l'intérieur du logement
 - WIFI
 - Accès Internet filaire avec câble fourni
 - Télévision à écran plat avec télécommande
 - Accès à des chaînes supplémentaires à l'offre de la TNT
 - Possibilité d'accéder à au moins deux chaînes internationales
 - Radio
 - Enceinte connectée
 - Mise à disposition d'un système de lecture de vidéos
-
- Occultation opaque extérieure (volets, ...) ou intérieure (rideaux, ...) dans chaque pièce comportant un couchage principal
 - Le logement est équipé de double vitrage
 - Existence d'un système de chauffage en état de fonctionnement
 - Existence d'un système de climatisation et / ou de rafraîchissement d'air en état de fonctionnement

Entretien/Nettoyage

- Lave-linge privatif (pour les logements de 4 personnes et plus)
- Sèche-linge électrique (pour les logements de 6 personnes et plus)
- Etendoir ou séchoir à linge à l'intérieur du logement

Equipement minimum demandé en ustensiles de ménage :

Un seau et un balai à brosse avec serpillière ou un balai de lavage à frange avec seau et presse, aspirateur ou équipement équivalent
Fer et table à repasser

Mobiliers

- Placards ou éléments de rangement dans chaque pièce d'habitation (si penderie : cintres de qualité non dépareillés)
- Présence d'une table et d'assises correspondant à la capacité d'accueil du logement
- Présence d'un canapé ou fauteuil(s) adapté(s) à la capacité d'accueil (non applicable s'il n'y a pas de séjour)
- Présence d'une table basse (non applicable pour les studios)

Chambres

Dimensions minimales des lits : lit simple : 90 cm x 190 cm, lit double : 140 cm x 190 cm

Equipements minimum requis :

- Matelas haute densité et / ou avec une épaisseur de qualité (densité égale ou supérieure à 30 kg/m³ / épaisseur minimum de 21 cm)
- Présence d'oreiller(s) en quantité suffisante (2 oreillers par personne)
- Une couette par lit
- Deux couvertures par lit
- Matelas et oreillers protégés par des alaises ou des housses amovibles
- Eclairage en tête de lit par personne avec interrupteur individuel
- Interrupteur ou système de commande de l'éclairage central près du lit
- Présence d'une prise de courant libre située près du lit
- Présence d'une table de chevet par personne

Sanitaires :

-Salle d'eau privative (réservée aux locataires), dans un espace clos et aéré, intérieur au logement et avec accès indépendant

Equipements salle d'eau :

- Un lavabo avec eau chaude
- Une douche et / ou une baignoire (équipée d'une douchette) avec pare-douche, une baignoire et une douche

Equipements salle d'eau :

- Un lavabo avec eau chaude
- Une douche (dimensions supérieures au standard) et / ou une baignoire (équipée d'une douchette) avec pare-douche (dimensions supérieures au standard), une baignoire et une douche
- Un WC (avec cuvette, abattant, chasse d'eau, dérouleur et poubelle) privatif intérieur au logement

-Un WC (avec cuvette, abattant, chasse d'eau, dérouleur et poubelle) privatif intérieur au logement indépendant de la salle d'eau

-Si la capacité est de 7 personnes ou plus, le logement est équipé d'une deuxième salle d'eau et d'un WC supplémentaire

Equipements minimum requis :

-Deux points lumineux dont un sur le lavabo

-Présence de produits d'accueil (savon ou gel douche et shampoing)

-Une prise de courant libre à proximité du miroir

-Patère(s) ou porte-serviettes

-Sèche-serviettes électrique

-Miroir de salle de bain

-Miroir en pied

-Tablette sous miroir, plan vasque ou étagère proche du miroir

-Espace(s) de rangement supplémentaire(s)

-Sèche-cheveux électrique en nombre suffisant (2 sèche-cheveux à partir de 7 personnes)

Cuisine

-Evier avec robinet mélangeur ou mitigeur

Equipement minimum en électro-ménager :

Table de cuisson équipée de 4 foyers (une plaque à induction ou vitrocéramique à 3 foyers permet de valider le critère)

-Plaque vitrocéramique, à induction ou à gaz

-Four ou mini-four (capacité de 45 L à partir de 5 personnes)

-Four à micro-ondes

-Ventilation ou Ventilation Mécanique Contrôlée

-Hotte aspirante

Quantité de vaisselle non dépareillée minimum par personne :

2 verres à eau, 1 verre à vin, 2 assiettes plates, 2 assiettes creuses, 2 assiettes à dessert, 2 grandes cuillères, 2 petites cuillères, 2 couteaux, 2 fourchettes, 2 bols, 2 tasses ou mugs

Vaisselle supplémentaire : 1 coupe à champagne, 1 verre à apéritif par personne (verre à bière, punch, ...)

Equipement minimum pour la préparation des repas :

1 saladier, 1 plat allant au four, 2 casseroles, 1 poêle, 1 fait-tout, 1 tire-bouchon, 1 décapsuleur, 1 paire de ciseaux, 1 planche à découper, 1 couteau à pain, 1 passoire, 1 couvercle, 1 essoreuse à salade, 1 moule à tarte et / ou moule à gâteau, 1 ouvre-boîte, 1 économiseur, 1 dessous de plat, 1 verre doseur, 1 louche, 1 écumoire, 1 spatule, 1 fouet

Au moins deux équipements de petit-électroménager (exemple : mixer plongeant, appareil à raclettes ou à fondue, friteuse, presse agrumes électrique, ...)

- Autocuiseur ou cuit-vapeur ou robot de cuisine multifonctions
- Cafetière (mécanique ou électrique)
- Machine à expresso
- Bouilloire
- Grille-pain
- Lave-vaisselle pour les logements à partir de 2 personnes
- Lave-vaisselle de 6 couverts ou plus pour les logements à partir de 4 personnes
- Réfrigérateur avec compartiment conservateur (110 litres pour 2 personnes, 10 litres en plus par occupant supplémentaire)
- Présence d'un congélateur ou d'un compartiment congélateur
- Poubelle fermée avec couvercle

Extérieurs

- Logement avec balcon, loggia ou véranda (3m² minimum)
- Logement avec terrasse ou jardin privé (8 m² minimum)
- Logement avec parc ou jardin (50 m² minimum ou 200m² lorsqu'il est commun)
- Présence de mobilier de jardin propre et en bon état
- Mise à disposition d'une plancha extérieure et / ou d'un barbecue extérieur

Equipements de loisirs, détente, sports, attachés au logement :

Un équipement léger de loisirs, détente ou sport, dédié au logement (exemple : 3 jeux de société, baby-foot, ping-pong, balançoire, ...)

- Un équipement aménagé de loisirs, détente ou sport, dédié au logement (exemple : terrain de tennis, sauna, jacuzzi, ...)
- Piscine extérieure ou intérieure
- Piscine extérieure ou intérieure chauffée
- Existence de rangement(s) pour équipement sportif

Environnement :

- Logement avec vue paysagère (vue montagne, ...)
- Logement avec accès immédiat à un environnement offrant la possibilité de faire des activités : nature, culture et sport
- Logement avec accès immédiat aux commerces, services et transports en commun

Etat et propreté des installations et des équipements (critères non compensables)

- Les sanitaires (sol, plafond, paroi ou rideau de douche, murs) sont propres et en bon état
- Les sols, murs et plafonds sont propres et en bon état (absence de saletés sur les murs, de peintures écaillées, de carrelage cassé, ...)
- Le mobilier est propre et en bon état (absence de mobiliers cassés, déboîtés et sales)
- La literie est propre et en bon état (absence de tâches, trous, décoloration)
- La cuisine et les équipements sont propres et en bon état (absence d'équipements cassés, déboîtés et sales, absence de saletés sur les murs, de peintures écaillées, ...)

Services aux clients

- Mise à disposition de brochures d'informations locales et touristiques en français et dans au moins une langue étrangère (fournies par l'Office de tourisme)
- Mise à disposition d'un livret d'accueil (en version bilingue)
- Accueil sur place par le propriétaire ou son représentant
- Cadeau de bienvenue à l'arrivée du client (exemple : produits locaux,...)
- Existence d'une boîte à clé ou système équivalent
- Draps de lit proposés systématiquement par le loueur
- Linge de toilette proposé systématiquement par le loueur
- Linge de table
- Lits faits à l'arrivée proposé systématiquement par le loueur
- Matériel pour bébé (siège avec sangle et lit) à la demande
- Service de ménage proposé systématiquement
- Présence de produits d'entretien (une éponge neuve, un produit vaisselle, un nettoyant multi-usage, un torchon, un sac poubelle, un rouleau de papier toilette)
- Adaptateurs électriques
- Existence d'un site internet ou d'une page internet dédiée au logement
- Existence d'un site internet ou d'une page internet dédiée au logement en une langue étrangère
- Animaux de compagnie admis

Accessibilité

- Informations concernant l'accessibilité sur les supports d'information
- Mise à disposition de télécommande de télévision à grosses touches et de couleurs contrastées
- Présence d'un siège de douche avec barre d'appui
- Présence de WC avec barre d'appui
- Largeur de toutes les portes adaptées (minimum 0,77m)
- Document accessible mis à disposition
- Obtention du label Tourisme et Handicap

Développement durable

- Mise en œuvre d'une mesure de réduction de consommation d'énergie (Ex : ampoules basse consommation, fenêtres avec double vitrage, détecteur de présence, ...)
- Mise en œuvre d'une mesure de réduction de consommation d'énergie supplémentaire
- Borne de recharge pour les véhicules électriques
- Mise en œuvre mesure de réduction de consommation d'eau (Ex : réducteur de pression d'eau, WC avec double débit, ...)
- Mise en œuvre mesure de réduction de consommation d'eau supplémentaire
- Existence d'un système de tri des déchets dédié au logement (emballages et verre)
- Existence d'un composteur
- Sensibilisation des clients sur les actions qu'ils peuvent réaliser lors de leur séjour en matière de respect de l'environnement (charte d'éco-gestes fournie par l'Office de tourisme)
- Présence de produits d'accueil écologiques dans la salle de bain
- Mise à disposition d'au moins deux produits d'entretien respectueux de l'environnement
- Obtention d'un label environnemental (Ecolabel européen, la Clé Verte, Gîtes Panda, ...)

Liste des critères obligatoires (en bleu) et optionnels (en noir)
pour le classement d'un meublé en 4*

Certains critères obligatoires peuvent être compensés par des critères optionnels

Surfaces :

- Surface de base minimum d'un logement composé d'une seule pièce d'habitation (pour une ou deux personnes) : 20 m²
 - Surface moyenne minimum de la chambre : 10 m²
 - Surface additionnelle de la pièce d'habitation par personne supplémentaire : 3 m²
- (Ne sont prises en compte que les superficies existantes sous une hauteur de plafond de 1,80m)

Ascenseur

- Pour accéder au 3^e étage à partir du RDC

Parking voiture

- Emplacement(s) à proximité
- Emplacement(s) privatif(s)
- Garage ou abri couvert privatif

Equipements et aménagement :

- Prise de courant libre dans chaque pièce d'habitation
 - Tous les éclairages du logement fonctionnent et sont en bon état
 - Mise à disposition d'un téléphone privatif à l'intérieur du logement
 - WIFI
 - Accès Internet filaire avec câble fourni
 - Télévision à écran plat avec télécommande
 - Accès à des chaînes supplémentaires à l'offre de la TNT
 - Possibilité d'accéder à au moins deux chaînes internationales
 - Radio
 - Enceinte connectée
 - Mise à disposition d'un système de lecture de vidéos
-
- Occultation opaque extérieure (volets, ...) ou intérieure (rideaux, ...) dans chaque pièce comportant un couchage principal
 - Le logement est équipé de double vitrage
 - Existence d'un système de chauffage en état de fonctionnement
 - Existence d'un système de climatisation et / ou de rafraîchissement d'air en état de fonctionnement

Entretien/Nettoyage

- Lave-linge privatif (pour les logements de 4 personnes et plus)
- Sèche-linge électrique privatif (« lave-linge/sèche-linge » acceptés) (pour les logements de 6 personnes et plus)
- Etendoir ou séchoir à linge à l'intérieur du logement

Equipement minimum demandé en ustensiles de ménage :

Un seau et un balai à brosse avec serpillière ou un balai de lavage à frange avec seau et presse, aspirateur ou équipement équivalent
Fer et table à repasser

Mobiliers

- Placards ou éléments de rangement dans chaque pièce d'habitation (si penderie : cintres de qualité non dépareillés)
- Présence d'une table et d'assises correspondant à la capacité d'accueil du logement
- Présence d'un canapé ou fauteuil(s) adapté(s) à la capacité d'accueil (non applicable s'il n'y a pas de séjour) (si canapé convertible, présence d'un canapé ou fauteuil supplémentaire)
- Présence d'une table basse (non applicable pour les studios)

Chambres

- Dimensions minimales des lits : lit simple : 90 cm x 200 cm, lit double : 160 cm x 200 cm

Equipements minimum requis :

- Matelas haute densité et / ou avec une épaisseur de qualité (densité égale ou supérieure à 30 kg/m³ / épaisseur minimum de 21 cm)
- Présence d'oreiller(s) en quantité suffisante (2 oreillers par personne)
- Une couette par lit
- Deux couvertures par lit
- Matelas et oreillers protégés par des alaises ou des housses amovibles
- Eclairage en tête de lit par personne avec interrupteur individuel
- Interrupteur ou système de commande de l'éclairage central près du lit
- Présence d'une prise de courant libre située près du lit
- Présence d'une table de chevet par personne

Sanitaires :

- Salle d'eau privative (réservée aux locataires), dans un espace clos et aéré, intérieur au logement et avec accès indépendant

Equipements salle d'eau :

- Un lavabo avec eau chaude
 - Une douche (dimensions supérieures au standard : 80 x 80 cm) et / ou une baignoire (équipée d'une douchette) avec pare-douche (dimensions supérieures au standard : 170 x 75 cm), une baignoire et une douche
 - Un WC (avec cuvette, abattant, chasse d'eau, dérouleur et poubelle) privatif intérieur au logement
 - Un WC (avec cuvette, abattant, chasse d'eau, dérouleur et poubelle) privatif intérieur au logement indépendant de la salle d'eau
- Si la capacité est de 7 personnes ou plus, le logement est équipé d'une deuxième salle d'eau et d'un WC supplémentaire

Equipements minimum requis :

- Deux points lumineux dont un sur le lavabo
- Présence de produits d'accueil (savon ou gel douche et shampoing)
- Une prise de courant libre à proximité du miroir
- Patère(s) ou porte-serviettes
- Sèche-serviettes électrique
- Miroir de salle de bain
- Miroir en pied
- Tablette sous miroir, plan vasque ou étagère proche du miroir
- Espace(s) de rangement supplémentaire(s)
- Sèche-cheveux électrique en nombre suffisant (2 sèche-cheveux à partir de 7 personnes)

Cuisine

- Evier avec robinet mélangeur ou mitigeur

Équipement minimum en électro-ménager :

Table de cuisson équipée de 4 foyers (une plaque à induction ou vitrocéramique à 3 foyers permet de valider le critère)

- Plaque vitrocéramique, à induction ou à gaz
- Four ou mini-four (capacité de 45 L à partir de 5 personnes)
- Four à micro-ondes
- Ventilation ou Ventilation Mécanique Contrôlée
- Hotte aspirante

Quantité de vaisselle non dépareillée minimum par personne :

2 verres à eau, 1 verre à vin, 2 assiettes plates, 2 assiettes creuses, 2 assiettes à dessert, 2 grandes cuillères, 2 petites cuillères, 2 couteaux, 2 fourchettes, 2 bols, 2 tasses ou mugs

Vaisselle supplémentaire : 1 coupe à champagne, 1 verre à apéritif par personne (verre à bière, punch, ...)

Équipement minimum pour la préparation des repas :

1 saladier, 1 plat allant au four, 2 casseroles, 1 poêle, 1 fait-tout, 1 tire-bouchon, 1 décapsuleur, 1 paire de ciseaux, 1 planche à découper, 1 couteau à pain, 1 passoire, 1 couvercle, 1 essoreuse à salade, 1 moule à tarte et / ou moule à gâteau, 1 ouvre-boîte, 1 économiseur, 1 dessous de plat, 1 verre doseur, 1 louche, 1 écumoir, 1 spatule, 1 fouet

-Au moins deux équipements de petit-électroménager (exemple : mixer plongeant, appareil à raclettes ou à fondue, friteuse, presse agrumes électrique, ...)

- Autocuiseur ou cuit-vapeur ou robot de cuisine multifonctions
- Cafetière (mécanique ou électrique)
- Machine à espresso
- Bouilloire
- Grille-pain
- Lave-vaisselle pour les logements à partir de 2 personnes

- Lave-vaisselle de 6 couverts ou plus pour les logements à partir de 4 personnes
- Réfrigérateur avec compartiment conservateur (110 litres pour 2 personnes, 10 litres en plus par occupant supplémentaire)
- Présence d'un congélateur ou d'un compartiment congélateur
- Poubelle fermée avec couvercle

Extérieurs

- Logement avec balcon, loggia ou véranda (3m² minimum)
- Logement avec terrasse ou jardin privé (8 m² minimum)
- Logement avec parc ou jardin (50 m² minimum ou 200m² lorsqu'il est commun)
- Présence de mobilier de jardin propre et en bon état
- Mise à disposition d'une plancha extérieure et / ou d'un barbecue extérieur

Equipements de loisirs, détente, sports, attachés au logement :

- Un équipement léger de loisirs, détente ou sport, dédié au logement (exemple : 3 jeux de société, baby-foot, ping-pong, balançoire, ...)
- Un équipement aménagé de loisirs, détente ou sport, dédié au logement (exemple : terrain de tennis, sauna, jacuzzi, ...)
- Piscine extérieure ou intérieure
- Piscine extérieure ou intérieure chauffée
- Existence de rangement(s) pour équipement sportif

Environnement :

- Logement avec vue paysagère (vue montagne, ...)
- Logement avec accès immédiat à un environnement offrant la possibilité de faire des activités : nature, culture et sport
- Logement avec accès immédiat aux commerces, services et transports en commun

Etat et propreté des installations et des équipements (critères non compensables)

- Les sanitaires (sol, plafond, paroi ou rideau de douche, murs) sont propres et en bon état
- Les sols, murs et plafonds sont propres et en bon état (absence de saletés sur les murs, de peintures écaillées, de carrelage cassé, ...)
- Le mobilier est propre et en bon état (absence de mobiliers cassés, déboîtés et sales)
- La literie est propre et en bon état (absence de tâches, trous, décoloration)
- La cuisine et les équipements sont propres et en bon état (absence d'équipements cassés, déboîtés et sales, absence de saletés sur les murs, de peintures écaillées, ...)

Services aux clients

- Mise à disposition de brochures d'informations locales et touristiques en français et dans au moins une langue étrangère (fournies par l'Office de tourisme)
- Mise à disposition d'un livret d'accueil (en version bilingue)
- Accueil sur place par le propriétaire ou son représentant
- Cadeau de bienvenue à l'arrivée du client (exemple : produits locaux,...)
- Existence d'une boîte à clé ou système équivalent
- Draps de lit proposés systématiquement par le loueur
- Linge de toilette proposé systématiquement par le loueur

- Linge de table
- Lits faits à l'arrivée proposé systématiquement par le loueur
- Matériel pour bébé (siège avec sangle et lit) à la demande
- Service de ménage proposé systématiquement
- Présence de produits d'entretien (une éponge neuve, un produit vaisselle, un nettoyeur multi-usage, un torchon, un sac poubelle, un rouleau de papier toilette)
- Adaptateurs électriques
- Existence d'un site internet ou d'une page internet dédiée au logement
- Existence d'un site internet ou d'une page internet dédiée au logement en une langue étrangère
- Animaux de compagnie admis

Accessibilité

- Informations concernant l'accessibilité sur les supports d'information
- Mise à disposition de télécommande de télévision à grosses touches et de couleurs contrastées
- Présence d'un siège de douche avec barre d'appui
- Présence de WC avec barre d'appui
- Largeur de toutes les portes adaptées (minimum 0,77m)
- Document accessible mis à disposition
- Obtention du label Tourisme et Handicap

Développement durable

- Mise en œuvre d'une mesure de réduction de consommation d'énergie (Ex : ampoules basse consommation, fenêtres avec double vitrage, détecteur de présence, ...)
- Mise en œuvre d'une mesure de réduction de consommation d'énergie supplémentaire
- Borne de recharge pour les véhicules électriques
- Mise en œuvre mesure de réduction de consommation d'eau (Ex : réducteur de pression d'eau, WC avec double débit, ...)
- Mise en œuvre mesure de réduction de consommation d'eau supplémentaire
- Existence d'un système de tri des déchets dédié au logement (emballages et verre)
- Existence d'un composteur
- Sensibilisation des clients sur les actions qu'ils peuvent réaliser lors de leur séjour en matière de respect de l'environnement (charte d'éco-gestes fournie par l'Office de tourisme)
- Présence de produits d'accueil écologiques dans la salle de bain
- Mise à disposition d'au moins deux produits d'entretien respectueux de l'environnement
- Obtention d'un label environnemental (Ecolabel européen, la Clé Verte, Gîtes Panda, ...)



Charte d'éco-gestes

Appliquer des gestes simples faisant appel au bon sens pour limiter l'impact sur l'environnement et faire des économies, c'est être éco raisonnable.

- Je trie mes déchets (emballage, verre, papier...) selon les installations prévues
- Pour mes déplacements un peu plus longs, je favorise les transports en commun afin de limiter les émissions polluantes (Bus à 1€)
- Je privilégie le vélo, le roller ou la marche à pied si j'effectue un court trajet
- Je coupe l'eau quand je me brosse les dents, me lave les mains ou que je me savonne
- Je privilégie les douches aux bains
- J'utilise la chasse d'eau à double vitesse
- Je favorise l'éclairage par la lumière naturelle
- Je n'oublie pas d'éteindre les lumières en sortant d'une pièce
- Je ne laisse pas les appareils électriques en veille
- J'éteins le chauffage ou la climatisation dans les pièces que j'aère ou qui sont inoccupées
- J'évite de surchauffer le logement
- Je privilégie le séchage naturel plutôt que le sèche-linge
- Je fais tourner les appareils ménagers pendant les heures creuses
- Je privilégie la décongélation naturelle à celle du micro-ondes
- J'utilise systématiquement un couvercle quand je cuisine, ce qui permet d'économiser 25% d'énergie
- Je consomme local : Pour notre alimentation, considérons toujours l'impact négatif du transport de toutes ces marchandises
- Je vérifie que le souvenir convoité a bien été produit localement

Merci pour votre implication, la nature aussi vous remerciera !

Votre propriétaire s'est engagé à faire les démarches suivantes :

- Mettre des ampoules à basse consommation
- Equiper les robinets de réducteurs de pression d'eau
- Installer une chasse d'eau à double flux dans les toilettes
- Installer trois poubelles pour le tri des déchets, une pour les ordures ménagères, une pour le verre et une pour le carton et le plastique
- Mettre des produits ménagers écologiques
- Entretien des espaces verts sans pesticide et les arroser en fin de journée

Horaires des heures creuses du meublé :

Tableau de classement des meublés de tourisme (toutes les catégories)
 (Source : arrêté du 17 août 2010 fixant les normes et la procédure de classement des meublés de tourisme)

Légende : X = critère obligatoire - O = critère optionnel - NA = critère non applicable									
CRITERES DE CLASSEMENT (le cas échéant des précisions sont apportées par critère dans la colonne de droite du tableau)		Statut du critère	Points	1*	2*	3*	4*	5*	Précisions
Chapitre 1 : Equipements et aménagements									
1.1. Aménagement général									
Surfaces de l'habitation									
	Surface minimum d'un logement d'une pièce d'habitation pour une personne			12m ²	14m ²	16m ²	18m ²	24m ²	
	Surface minimum d'un logement d'une pièce d'habitation pour 2 personnes			12m ²	14m ²	18m ²	20m ²	26m ²	Tolérance de 10% (uniquement pour les catégories 3*, 4* et 5*)
	Surface moyenne minimum chambre(s) supplémentaire(s)			7m ²	8m ²	9m ²	10m ²	12m ²	Ne sont comptées comme pièces d'habitation supplémentaires que les pièces d'au moins 7 mètres carrés (uniquement pour les catégories 1*, 2* et 3*). La somme des surfaces des pièces d'habitation respecte la somme des surfaces exigées par catégorie.
	Surface minimum par personne supplémentaire (au-delà des deux premières personnes) par pièce d'habitation			3m ²	3m ²	3m ²	3m ²	3m ²	Pour les catégories 1*, 2*, 3* et 4* : maximum 2 personnes supplémentaires par pièce d'habitation. Pour la catégorie 5* : maximum 1 personne supplémentaire par pièce d'habitation.
1	Surface habitable (cuisine et coin cuisine compris) du logement meublé hors salle d'eau et toilettes	X	5	X	X	X	X	X	Ne sont prises en compte que les superficies existantes sous une hauteur de plafond de 1,80 mètre. Une pièce d'habitation doit comporter un ouvrant sur l'extérieur.
2	Surface habitable (cuisine et coin cuisine compris) par logement meublé hors salle d'eau et toilettes, majorée de 25%	O	4	O	O	O	O	O	Ne sont prises en compte que les superficies existantes sous une hauteur de plafond de 1,80 mètre. Une pièce d'habitation doit comporter un ouvrant sur l'extérieur. Les points se cumulent avec ceux du critère précédent.
3	Surface habitable (cuisine et coin cuisine compris) par logement meublé hors salle d'eau et toilettes, majorée de 50%	O	4	O	O	O	O	O	Ne sont prises en compte que les superficies existantes sous une hauteur de plafond de 1,80 mètre. Une pièce d'habitation doit comporter un ouvrant sur l'extérieur. Les points se cumulent avec ceux des deux critères précédents.

Tableau de classement des meublés de tourisme (toutes les catégories)
 (Source : arrêté du 17 août 2010 fixant les normes et la procédure de classement des meublés de tourisme)

4	Surface habitable (cuisine et coin cuisine compris) par logement meublé hors salle d'eau et toilettes, majorée de 75%	O	4	O	O	O	O	O	Ne sont prises en compte que les superficies existantes sous une hauteur de plafond de 1,80 mètre. Une pièce d'habitation doit comporter un ouvrant sur l'extérieur. Les points se cumulent avec ceux des trois critères précédents.
5	Surface habitable (cuisine et coin cuisine compris) par logement meublé hors salle d'eau et toilettes, majorée de 100%	O	4	O	O	O	O	O	Ne sont prises en compte que les superficies existantes sous une hauteur de plafond de 1,80 mètre. Une pièce d'habitation doit comporter un ouvrant sur l'extérieur. Les points se cumulent avec ceux des quatre critères précédents.
Equipement électrique de l'habitation									
6	Prise de courant libre dans chaque pièce d'habitation	X	1	X	X	X	X	X	Salle(s) d'eau comprise(s)
7	Eclairage en état de fonctionnement de chaque pièce	X	4	X	X	X	X	X	Eclairage électrique correct dans toutes les pièces du logement (y compris sanitaires, cuisine ou coin cuisine)
Téléphonie et communication									
8	Téléphone à proximité immédiate	X ou NA	1	X	X	NA	NA	NA	
9	Mise à disposition d'un téléphone à l'intérieur du logement avec, au besoin, un système de facturation correspondant à la période de location - téléphone sans fil obligatoire pour la catégorie 5*	X ou O	1	O	O	X	X	X	Téléphone portable à carte mis à disposition dans le logement toléré
10	Accès internet haut débit	X ou O	3	O	O	O	X	X	Sauf impossibilité technique, alors le critère est non applicable
Télévision et équipement hi-fi									
11	Télévision couleur installée avec télécommande	X ou O	2	O	O	X	X	X	Prestation pouvant être assurée sous forme de service payant
12	Télévision couleur à écran plat installée avec télécommande	X ou O	2	O	O	O	O	X	Prestation pouvant être assurée sous forme de service payant
13	Possibilité d'accéder à des chaînes internationales ou thématiques	X ou O	2	O	O	O	O	X	
14	Chaîne hi-fi (avec radio)	X ou O	2	O	O	O	O	X	

Tableau de classement des meublés de tourisme (toutes les catégories)
 (Source : arrêté du 17 août 2010 fixant les normes et la procédure de classement des meublés de tourisme)

15	Lecteur DVD	X ou O	2	O	O	O	X	X	
Equipements pour le confort du client									
16	Cloisons fixes de séparation entre les pièces d'habitation	X	4	X	X	X	X	X	Tolérance acceptée pour les logements de type "loft"
17	Présence d'ouvrants sur l'extérieur dans chaque pièce d'habitation	X	5	X	X	X	X	X	Les pièces intérieures sans ouvrant à l'extérieur ne sont pas prises en compte dans le nombre de pièces mises en location
18	Occultation opaque extérieure (volets roulants, persiennes, ...) ou intérieure (rideaux, double-rideaux, ...) dans chaque pièce recevant du couchage	X	5	X	X	X	X	X	
19	Confort acoustique : toutes précautions techniques devront être prises pour assurer une isolation suffisante conformément aux règles applicables à la date de la construction	X	5	X	X	X	X	X	Conforme au permis de construire et aux règles de construction pour les nouveaux bâtiments.
20	Existence d'un système de chauffage	X	5	X	X	X	X	X	Un système de chauffage présent dans toutes les pièces d'habitation y compris la (ou les) salle(s) d'eau. Tout moyen de chauffage (central, électrique, autre ...) Sauf exception justifiée par le climat (DOM-TOM), alors le critère est non applicable.
21	Climatisation ou système de rafraîchissement d'air	X ou O	3	O	O	O	O	X	
22	Machine à laver le linge pour les logements de plus de 4 personnes (inclus)	X ou O	3	O	O	X	X	X	Equipement pouvant être commun à plusieurs logements meublés pour les catégories 1*, 2* et 3*. Critère réputé acquis si accès libre et gratuit à la buanderie. Lorsque le critère est obligatoire, il devient optionnel pour les logements jusqu'à 3 personnes (inclus).
23	Séchoir à linge électrique pour les logements de plus de 6 personnes (inclus) - obligatoire en catégorie 5* pour les logements de plus de 2 personnes (inclus)	X ou O	2	O	O	O	X	X	Equipement pouvant être commun à plusieurs logements meublés pour les catégories 1*, 2* et 3*. Critère réputé acquis si accès libre et gratuit à la buanderie. Lorsque le critère est obligatoire, il devient optionnel pour les logements jusqu'à 5 personnes inclus (catégorie 4*) et 1 personne (catégorie 5*).
24	Etendage ou séchoir à linge	X	4	X	X	X	X	X	

Tableau de classement des meublés de tourisme (toutes les catégories)
 (Source : arrêté du 17 août 2010 fixant les normes et la procédure de classement des meublés de tourisme)

25	Ustensiles de ménage appropriés au logement (minimum : un seau et un balai à brosse avec serpillière ou un balai de lavage à frange avec seau et presse, aspirateur ou équipement équivalent, un fer et une table à repasser)	X	5	X	X	X	X	X	
Mobiliers									
26	Placards ou éléments de rangement en nombre suffisant - obligatoire dans chaque pièce d'habitation pour les catégories 3*, 4* et 5*	X	4	X	X	X	X	X	Si présence de penderie, alors elle est équipée de cintres de qualité. Le critère est réputé acquis si présence d'un dressing qui est compté comme un élément de rangement commun.
27	Présence d'une table et des assises correspondant à la capacité d'accueil du logement meublé	X	4	X	X	X	X	X	
28	Le séjour est équipé d'un canapé ou fauteuil(s) et table basse	X	4	X	X	X	X	X	Canapé convertible accepté pour les catégories 1*, 2* et 3*. Le critère devient non applicable s'il n'y a pas de séjour.
29	Mobilier coordonné ou présentant une harmonie d'ensemble	X ou O	3	O	O	X	X	X	
1.2. Aménagement des chambres									
Literie									
	Lit(s) pour une personne :								
	- Largeur			80 cm	90 cm	90 cm	90 cm	90 cm	
	- Longueur			190 cm	190 cm	190 cm	190 cm	200 cm	
	Lit(s) pour deux personnes :								
	- Largeur			140 cm	140 cm	140 cm	140 cm	160 cm	
	- Longueur			190 cm	190 cm	190 cm	190 cm	200 cm	
30	Respect des dimensions du (ou des) lit(s)	X	4	X	X	X	X	X	Tolérance pour : - lits superposés (80cmx190cm) - canapé-lits convertibles (130cmx190cm) - uniquement pour les studios de catégorie 1*, 2* et 3* - lits rabattables pour les studios (toutes catégories) Non admis : lit(s) avec sommier(s) métallique(s)

Tableau de classement des meublés de tourisme (toutes les catégories)
(Source : arrêté du 17 août 2010 fixant les normes et la procédure de classement des meublés de tourisme)

31	Un oreiller par personne - 2 oreillers par personne pour les catégories 3*, 4* et 5*	X	2	X	X	X	X	X	Pour les catégories 1* et 2*, deux oreillers peuvent être remplacés par un traversin. Le critère est alors réputé acquis.
32	Deux couvertures ou une couette par lit - couette obligatoire pour les catégories 4* et 5*	X	2	X	X	X	X	X	
33	Matelas protégés par des alaises ou des housses amovibles	X	2	X	X	X	X	X	
Equipements et mobiliers (dont électriques)									
34	Eclairage en-tête de lit avec interrupteur indépendant	X	1	X	X	X	X	X	
35	Interrupteur éclairage central près du lit (va-et-vient)	X ou O	2	O	O	O	X	X	
36	Présence d'une table ou tablette de chevet ou tabouret tête de lit par personne	X ou O	2	O	O	O	X	X	
1.3. Equipements et aménagement des sanitaires									
Niveau d'équipements sanitaires requis pour les logements jusqu'à (inclus) :									
				6 pers.	6 pers.	6 pers.	6 pers.	4 pers.	
37	Une salle d'eau privative dans un espace clos et aéré intérieur au logement avec accès indépendant	X	5	X	X	X	X	X	Salle d'eau ouverte sur la chambre tolérée, pour les logements meublés de 1 chambre maximum.
38	Equipement minimum salle d'eau : - un lavabo avec eau chaude - une douche ou une baignoire équipée d'une douche avec pare-douche - obligatoire pour les catégories 1*, 2* et 3* - une baignoire (dimensions supérieures au standard) équipée d'une douche avec pare-douche ou une baignoire et une douche ou une douche (dimensions supérieures au standard) - obligatoire pour les catégories 4* et 5*	X	3	X	X	X	X	X	Baignoire équipée d'une douche avec rideau de douche acceptée pour les catégories 1* et 2*. Dimension douche standard = 80 cm x 80 cm Dimensions baignoire standard = 170 cm x 75 cm Pour les catégories 1* et 2*, baignoire sabot équipée d'une douche avec pare-douche tolérée en lieu et place de la douche.
39	Un water-closet (avec cuvette à l'anglaise, abattant, chasse d'eau) privatif intérieur au logement - water-closet indépendant de la salle d'eau obligatoire pour les 5*	X	2	X	X	X	X	X	Toilette sèche acceptée

Tableau de classement des meublés de tourisme (toutes les catégories)
 (Source : arrêté du 17 août 2010 fixant les normes et la procédure de classement des meublés de tourisme)

Niveau d'équipements sanitaires requis pour les logements de plus de (inclus) :		7 pers.	7 pers.	7 pers.	7 pers.	5 pers.			
40	Une deuxième salle d'eau privative dans un espace clos et aéré intérieur au logement avec accès indépendant	X	5	X	X	X	X	Pour les logements de moins de 7 personnes, ce critère est non applicable.	
41	Équipement minimum salle d'eau supplémentaire : - un lavabo avec eau chaude - une douche ou une baignoire équipée d'une douche avec pare-douche - obligatoire pour toutes les catégories	X	3	X	X	X	X	Baignoire équipée d'une douche avec rideau de douche accepté pour les catégories 1* et 2*. Pour les logements de moins de 7 personnes, ce critère est non applicable.	
42	Un water-closet (avec cuvette à l'anglaise, abattant, chasse d'eau) privatif intérieur au logement	X	2	X	X	X	X	Toilette sèche acceptée. Pour les logements de moins de 7 personnes, ce critère est non applicable.	
Equipements salle(s) d'eau									
43	Deux points lumineux dont un sur le lavabo	X ou O	2	O	O	O	X	X	
44	Une prise de courant libre à proximité du miroir	X ou O	2	O	O	X	X	X	La prise de courant libre doit permettre de se raser ou sécher les cheveux devant le miroir.
45	Patère(s)	X	1	X	X	X	X	X	
46	Miroir - Miroir en pied obligatoire pour les 4* et 5*	X ou O	2	O	O	O	X	X	
47	Tablette sous miroir ou plan vasque	X ou O	2	O	O	O	X	X	
48	Espace(s) de rangement (hors tablette sous miroir et plan vasque)	X ou O	2	O	O	X	X	X	
49	Sèche-cheveux électrique	X ou O	1	O	O	X	X	X	

Tableau de classement des meublés de tourisme (toutes les catégories)
 (Source : arrêté du 17 août 2010 fixant les normes et la procédure de classement des meublés de tourisme)

1.4. Equipements et aménagement de la cuisine ou du coin cuisine intérieur au logement									
Bac(s) à laver									
50	Evier avec robinet mélangeur ou mitigeur avec sortie d'eau unique (eau chaude et eau froide)	X	3	X	X	X	X	X	
Appareils de cuisson									
	Table de cuisson pour logement jusqu'à 4 personnes (inclus)			2 foyers	2 foyers	4 foyers	4 foyers	4 foyers	
	Table de cuisson pour logement de plus de 5 personnes (inclus)			4 foyers	4 foyers	4 foyers	4 foyers	4 foyers	
51	Nombre de foyers respectés	X	3	X	X	X	X	X	Pour les exigences d'une plaque à 4 foyers, si le logement est équipé d'une plaque à induction ou vitrocéramique à 3 foyers, alors le critère est réputé acquis.
52	Plaque vitrocéramique ou à induction	O	3	O	O	O	O	O	
53	Mini-four pour les logements jusqu'à 4 personnes (inclus)	X ou NA	2	X	X	NA	NA	NA	Pour les catégories 1* et 2*, si le micro-ondes est équipé d'une fonction "four combiné" alors le critère 55 est réputé acquis. Lorsqu'il est obligatoire, le critère devient optionnel pour les logements de plus de 5 personnes (inclus).
54	Four	X ou O	3	O	O	X	X	X	Pour les catégories 1* et 2*, le four est obligatoire pour les logements de plus de 5 personnes (inclus).
55	Four à micro-ondes	X ou O	3	O	O	X	X	X	Pour les catégories 1* et 2*, si le four micro-ondes est équipé d'une fonction "four combiné", alors le critère 53 est réputé acquis.
56	Ventilation ou hotte aspirante ou ventilation mécanique contrôlée	X	4	X	X	X	X	X	Il est entendu par "ventilation" une aération naturelle dans la cuisine ou le coin cuisine.

Tableau de classement des meublés de tourisme (toutes les catégories)
 (Source : arrêté du 17 août 2010 fixant les normes et la procédure de classement des meublés de tourisme)

Vaisselle et matériels de cuisson									
57	Quantité de vaisselle de table non dépareillée en nombre suffisant pour le nombre d'occupant : - verres, assiettes, assiettes à dessert, grandes cuillères, petites cuillères, couteaux, fourchettes, bols ou équivalents, tasses à café - vaisselle obligatoire pour les catégories 1*, 2* et 3* - verres, assiettes, assiettes à dessert, grandes cuillères, petites cuillères, couteaux, fourchettes, bols ou équivalents, tasses à café, verres à vin, verres apéritif, coupes à champagne - vaisselle obligatoire pour les catégories 4* et 5*	X	3	X	X	X	X	X	
58	Quantité de matériel pour la préparation des repas : 1 saladier, 1 plat allant au four, 1 plat, 2 casseroles, 1 poêle, 1 tire-bouchon, 1 paire de ciseaux, 1 couteau à pain, 1 passoire, 1 couvercle, 1 essoreuse à salade, 1 plat à tarte, 1 ouvre-boîte	X	3	X	X	X	X	X	
59	Autocuiseur ou cuit-vapeur ou fait-tout	X	2	X	X	X	X	X	
Autres matériels									
60	Cafetière	X	2	X	X	X	X	X	Cafetière électrique ou mécanique
61	Bouilloire	X ou O	1	O	X	X	X	X	
62	Grille pain	X ou O	1	O	O	X	X	X	
63	Machine à laver la vaisselle pour les logements de plus de 4 personnes (inclus) - 2 personnes (inclus) pour les catégories 4* et 5*	X ou O	2	O	O	X	X	X	Lorsqu'il est obligatoire, le critère devient optionnel pour les logements de 3 personnes ou moins (catégorie 3*) et 1 personne (catégorie 4* et 5*).
64	Réfrigérateur avec compartiment conservateur	X	4	X	X	X	X	X	100 litres pour deux personnes, 10 litres par occupant supplémentaire
65	Présence d'un congélateur ou compartiment congélateur	X ou O	2	O	O	O	X	X	
66	Poubelle fermée	X	1	X	X	X	X	X	

Tableau de classement des meublés de tourisme (toutes les catégories)
 (Source : arrêté du 17 août 2010 fixant les normes et la procédure de classement des meublés de tourisme)

1.5. Environnement et extérieurs									
Ascenseurs									
67	Pour accéder au 4ème étage à partir du rez-de-chaussée	X ou NA	4	X	X	NA	NA	NA	Sauf contrainte locale ou architecturale. Si le logement est situé en rez-de-chaussée, alors lorsque le critère est obligatoire il devient non applicable. Si le logement est situé entre le 1er et 3ème étage, alors lorsque le critère est obligatoire il devient optionnel.
68	Pour accéder au 3ème étage à partir du rez-de-chaussée	X ou O	4	O	O	X	X	X	Sauf contrainte locale ou architecturale. Pour les catégories 1* et 2*, les points se cumulent avec ceux du critère précédent. Si le logement est situé en rez-de-chaussée, alors lorsque le critère est obligatoire il devient non applicable. Si le logement est situé entre le 1er et 2ème étage, alors lorsque le critère est obligatoire il devient optionnel.
Parking voiture									
69	Emplacement(s) à proximité	X	4	X	X	X	X	X	En cas de contrainte locale le critère est non applicable.
70	Emplacement(s) privatif(s)	X ou O	2	O	O	X	X	X	En cas de contrainte locale le critère est non applicable.
71	Garage privatif fermé	O	2	O	O	O	O	O	
Balcon, loggia, terrasse, jardin									
72	Logement meublé avec balcon ou loggia (3 m ² minimum) équipé d'un mobilier de jardin	O	2	O	O	O	O	O	Si la profondeur du balcon ou de la loggia est inférieure à 1 mètre alors l'équipement en mobilier de jardin n'est pas obligatoire pour valider le critère.
73	Logement meublé avec terrasse ou jardin privé (5m ² minimum) équipé d'un mobilier de jardin	O	3	O	O	O	O	O	Cour intérieure aménagée tolérée.
74	Logement meublé avec parc ou jardin - 50 m ² minimum (200 m ² minimum quand il est commun à d'autres logements)	O	4	O	O	O	O	O	

Tableau de classement des meublés de tourisme (toutes les catégories)
 (Source : arrêté du 17 août 2010 fixant les normes et la procédure de classement des meublés de tourisme)

Equipements de loisirs, détente, sports, attachés au logement									
75	Un équipement de loisirs, détente ou sport, dédié au logement	X ou O	2	O	O	O	O	X	Accès gratuit en propriété pleine ou copropriété. Exemples d'équipements : terrain de tennis, piscine, sauna, jacuzzi, étang de pêche...
76	Un équipement supplémentaire de loisirs, détente ou sport, dédié au logement	O	2	O	O	O	O	O	Accès gratuit en propriété pleine ou copropriété. Exemples d'équipements : terrain de tennis, piscine, sauna, jacuzzi, étang de pêche... Les points se cumulent avec ceux du critère précédent.
77	Un équipement supplémentaire de loisirs, détente ou sport, dédié au logement	O	2	O	O	O	O	O	Accès gratuit en propriété pleine ou copropriété. Exemples d'équipements : terrain de tennis, piscine, sauna, jacuzzi, étang de pêche... Les points se cumulent avec ceux des deux critères précédents.
Environnement									
78	Logement avec vue paysagère (vue mer, montagne, plaine ou zone urbaine agréable et dégagée)	O	4	O	O	O	O	O	
79	Logement avec accès immédiat à des pistes de ski ou plage ou plan d'eau	O	4	O	O	O	O	O	
80	Logement proche de centre(s) d'animation(s), lieu(x) de spectacle(s), de commerce(s) ou de transport(s) public(s)	O	4	O	O	O	O	O	
1.6. Etat et propreté des installations et des équipements									
81	Les sanitaires (toilette(s) et salle(s) d'eau) sont propres et en bon état	X	5	X	X	X	X	X	
82	Les sols murs et plafonds sont propres et en bon état	X	5	X	X	X	X	X	
83	Le mobilier est propre et en bon état	X	5	X	X	X	X	X	
84	La literie est propre et en bon état	X	5	X	X	X	X	X	
85	La cuisine ou coin cuisine et les équipements sont propres et en bon état	X	5	X	X	X	X	X	

Tableau de classement des meublés de tourisme (toutes les catégories)
 (Source : arrêté du 17 août 2010 fixant les normes et la procédure de classement des meublés de tourisme)

Chapitre 2 : Services aux clients									
2.1. Qualité et fiabilité de l'information client									
86	Mise à disposition du résumé de la présente grille de classement sur demande	X	1	X	X	X	X	X	
87	Mise à disposition de dépliants et brochures d'informations locales pratiques et touristiques mise à jour (année courante)	X	3	X	X	X	X	X	Liste des informations locales pratiques : notamment commerces, services publics, santé, cultes, ... si elles existent. Liste d'informations touristiques : notamment sites, monuments, équipements de loisir, excursions, animations, office de tourisme, ... si elles existent.
88	Documentation d'informations touristiques traduite en au moins une langue étrangère mise à disposition	O	2	O	O	O	O	O	
2.2. Les services proposés									
89	Accueil personnalisé sur place	X ou O	3	O	O	O	O	X	
90	Draps à la demande - Draps inclus pour la catégorie 5*	X ou O	2	O	X	X	X	X	Prestations pouvant être assurées sous forme de service payant
91	Linge de toilette à la demande - Linge de toilette inclus pour la catégorie 5*	X ou O	2	O	X	X	X	X	Prestations pouvant être assurées sous forme de service payant
92	Linge de table à la demande - Linge de table inclus pour la catégorie 5*	X ou O	2	O	X	X	X	X	Prestations pouvant être assurées sous forme de service payant
93	Lits faits à l'arrivée à la demande - Lits faits à l'arrivée inclus pour la catégorie 5*	X ou O	3	O	O	O	X	X	Prestations pouvant être assurées sous forme de service payant
94	Matériel pour bébé (siège et lit) à la demande	X	2	X	X	X	X	X	Prestation gratuite pour les catégories 4* et 5*.
95	Service de ménage à la demande	X ou O	2	O	O	X	X	X	Prestations pouvant être assurées sous forme de service payant
96	Produits d'entretien à la demande ou mis à disposition	X ou O	3	O	O	X	X	X	Prestations pouvant être assurées sous forme de service payant
97	Adaptateurs électriques à la demande	X ou O	2	O	X	X	X	X	

Tableau de classement des meublés de tourisme (toutes les catégories)
 (Source : arrêté du 17 août 2010 fixant les normes et la procédure de classement des meublés de tourisme)

Chapitre 3 : Accessibilité et développement durable									
3.1. Accessibilité									
Information, sensibilisation									
98	Informations concernant l'accessibilité sur la documentation relative au logement	X	2	X	X	X	X	X	
Autres services									
99	Mise à disposition d'une boucle magnétique portative	O	2	O	O	O	O	O	
100	Réveil lumineux ou vibreur	O	2	O	O	O	O	O	
101	Mise à disposition de télécommande de télévision à grosses touches et de couleurs contrastées	O	2	O	O	O	O	O	
102	Mise à disposition d'un téléphone à grosses touches	O	2	O	O	O	O	O	
103	Présence d'un siège de douche avec barre d'appui	O	2	O	O	O	O	O	80 cm maximum
104	Largeur de toutes les portes adaptées	O	2	O	O	O	O	O	Minimum 0,77 mètre (passage utile)
105	Documentation mise à disposition, simple, compréhensible, associant pictogrammes et images aux textes (un seul message à la fois)	O	2	O	O	O	O	O	
3.2. Développement durable									
106	Mise en œuvre d'une mesure de réduction de consommation d'énergie	X	2	X	X	X	X	X	
107	Mise en œuvre d'une mesure de réduction de consommation d'énergie supplémentaire	O	2	O	O	O	O	O	Les points se cumulent avec ceux du critère précédent.
108	Mise en œuvre d'une mesure de réduction de consommation d'eau	X	2	X	X	X	X	X	

Tableau de classement des meublés de tourisme (toutes les catégories)
 (Source : arrêté du 17 août 2010 fixant les normes et la procédure de classement des meublés de tourisme)

109	Mise en œuvre d'une mesure de réduction de consommation d'eau supplémentaire	O	2	O	O	O	O	O	Les points se cumulent avec ceux du critère précédent.
110	Tri sélectif verre, papier (poubelles séparées) et affichage des règles de tri et des informations sur la localisation des points de collecte volontaire	X	2	X	X	X	X	X	Si une technique de compostage dédiée au logement est proposée, alors le critère est réputé acquis. Si l'immeuble ou la commune n'a pas mis en place un système de tri sélectif alors le critère est non applicable.
111	Information des clients sur les actions qu'ils peuvent réaliser lors de leur séjour en matière de respect de l'environnement	X	3	X	X	X	X	X	
112	Utilisation de produits d'entretien et consommables respectueux de l'environnement	O	3	O	O	O	O	O	